



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://investors.lleida.net/docs/en/20210504_HRelev.pdf

ES https://investors.lleida.net/docs/es/20210504_HRelev.pdf

ZH https://investors.lleida.net/docs/zh/20210505_HRelev.pdf

À Madrid, le 4 mai 2021

AUTRE INFORMATION PERTINENTE
CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A. (la « Société » ou « Lleida.net ») conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement (UE) n ° 596/2014 sur les abus de marché et au texte révisé de la loi sur le marché des valeurs mobilières, approuvé par décret royal législatif 4/2015, du 23 octobre, et les dispositions y afférentes, ainsi que la circulaire 3/2020 du segment BME Growth de BME MTF Equity sur les informations à fournir par les sociétés cotées à la négociation dans ledit segment, publie par la présente les informations suivantes :

Le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 3 mai 2021, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social à Madrid, au 42, rdc, Calle General Lacy, première convocation à 10 h le 7 juin 2021 et, si le quorum nécessaire n'est pas atteint, sur deuxième convocation le 8 juin 2021, au même endroit et à la même heure.

Vous trouverez en pièce jointe le texte intégral de l'annonce de la convocation publiée cette même date, sur le site web de l'entreprise (www.lleida.net).

Conformément aux dispositions de la circulaire 3/2020 du segment BME Growth, il est expressément précisé que les informations communiquées par la présente ont été établies sous la responsabilité exclusive de la Société et de ses administrateurs.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Francisco Sapena Soler
Président du Conseil administration



LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A. (la « société ») du lundi 3 mai 2021, se convoque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui aura lieu au siège social sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, le lundi 7 juin 2021 à 10 heures, en première convocation, soit le mardi 8 juin 2021 si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant

Ordre du jour

Premier. - Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels individuels de la société (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et le rapport d'audit correspondant à l'exercice clos le jeudi 31 décembre 2020.

Deuxième. – Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels du groupe consolidé (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et d'audit consolidés correspondant à l'exercice clos le jeudi 31 décembre 2020.

Troisième. - Approbation, le cas échéant, de la proposition d'application du résultat de la Société pour l'exercice clos le jeudi 31 décembre 2020. Distribution de dividendes.

Quatrième. – Examen et approbation, le cas échéant, de la gestion sociale et des actions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le jeudi 31 décembre 2020.

Cinquième. - Autorisation au Conseil d'Administration, avec pouvoir exprès de substitution, pour l'acquisition dérivée d'actions propres par la Société et / ou ses filiales, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Sixième. - Modification des statuts de la société : modification de l'article 7bis. Communication des participations significatives et publicité des accords d'actionnaires.

Septième. Ratification, le cas échéant, de la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Jorge Sainz de Vicuña Barroso en qualité d'Administrateur selon la procédure de cooptation.

Huitième. - Autorisation au Conseil d'Administration d'accepter le versement d'acomptes.

Neuvième. - Délégation de pouvoirs pour formaliser, exécuter et inscrire les accords adoptés par l'Assemblée générale.

Dixième. - Demandes et questions.

Onzième. - Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, du compte rendu de la réunion.



Complément d'information de la Convocation

Les actionnaires sont informés que si l'état d'alarme persiste en Espagne ou s'il existe des restrictions ou des recommandations des autorités publiques concernant la mobilité des personnes ou concernant les réunions de plus d'un certain nombre de personnes, et ne pouvant tenir ladite réunion en personne, ceci sera informé sur le site Internet <https://investors.lleida.net/fr>, avec un minimum de cinq jours calendaires à la date de celle-ci, de sa tenue par des moyens exclusivement télématiques, dans les termes prévus à article 40.1 du décret royal - loi 8/2020 du 17 mars.

Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au domicile social de la société, sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.
- Les Comptes annuels et le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'audit des comptes.
- Le rapport du Conseil d'administration relatif à la modification des Statuts sociaux.
- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordées par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes. Nous rappelons aux actionnaires que la



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://investors.lleida.net/docs/en/20210504_HRelev.pdf

ES https://investors.lleida.net/docs/es/20210504_HRelev.pdf

ZH https://investors.lleida.net/docs/zh/20210505_HRelev.pdf

première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

À Madrid, le 3 mai 2021.- Le Président du Conseil d'administration. Francisco José Sapena Soler